

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

## AMENDEMENT

N ° AS33

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Bonnivard et M. Ray

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---